ACTION FESSENHEIM

DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES D'EDF

Objet : Indemnisation suite au projet d'arrêt anticipé de Fessenheim

Monsieur Laurence PARISOT Administratrice d'EDF 22-30, avenue de Wagram 75008 Paris

lundi 7 décembre 2016

Madame l'administratrice,

Particuliers, salariés - anciens ou encore actifs — d'EDF, nous avons choisi de devenir actionnaire d'EDF, confiants en la parole de l'Etat. A partir de 2005, date de l'ouverture du capital, nous avons souhaité placer une partie de notre épargne dans cette grande entreprise, leader dans l'énergie, qui porte haut le pavillon français tant dans l'hexagone qu'à l'international, en contribuant à un approvisionnement sûr et compétitif en électricité, largement dé-carbonée.

Le gouvernement français souhaite, en application de la Loi de Transition Energétique adoptée en 2015, qui impose un plafonnement de la puissance installée pour les installations nucléaires en France, la fermeture anticipée des deux tranches de la centrale de Fessenheim.

Nous rappelons que cette centrale a fait l'objet d'investissements importants de modernisation destinés à prolonger sa durée de vie au-delà de 40 ans dans des conditions optimales, notamment en matière de sûreté. Et l'Autorité de Sûreté (ASN) a, à l'issue des 3^{èmes} visites décennales, formulé des avis de poursuite d'exploitation des 2 réacteurs les 4 juillet 2011 et 29 avril 2013, assortis de prescriptions techniques dont les dernières ont été finalisées en 2015 dans les délais impartis. Cette centrale intègre ainsi les standards d'exigence les plus récents et les plus élevés.

Dès lors, nous considérons que cette fermeture imposée par l'Etat a le caractère d'une expropriation créant un préjudice pour l'entreprise et les actionnaires minoritaires que nous représentons. Le Conseil Constitutionnel a validé cette analyse en évoquant un droit à une juste indemnisation pour EDF en raison de ce préjudice.

Or nous avons appris que le Ministère de l'Ecologie, dans le cadre de discussions avec la Direction d'EDF durant l'été 2016, a estimé le montant à 400 Millions €. Cette évaluation, dont on ne connaît pas précisément les éléments justificatifs, semble a priori très faible eu égard à la valeur économique de l'actif considéré et des coûts échoués. Le rapport parlementaire Mariton - Goua estimait pour sa part en 2014 l'indemnisation entre 3 et 4 Milliards €.

En conséquence, nous vous informons de la détermination de nos associations pour faire en sorte que les intérêts des actionnaires minoritaires ne soient pas lésés dans le cadre de la conclusion d'un accord d'indemnisation au titre de la fermeture anticipée de Fessenheim.

Contact: action-fessenheim@googlegroups.com

Dans l'immédiat, nous demandons :

- que soient communiqués les éléments de calcul conduisant à l'évaluation de 400M€ proposée par l'Etat ;
- une expertise indépendante, destinée dans la transparence à fournir une évaluation du préjudice fondée sur des données économiques et financières objectives, visant à permettre aux administrateurs non liés à l'Etat de pouvoir exercer leur responsabilité sur ce sujet.

Nous ne pouvons pas accepter en effet que l'Etat, actionnaire majoritaire, contraigne le Conseil d'Administration à accepter une indemnisation non équitable, aboutissant à pénaliser l'entreprise et à léser les intérêts de ses actionnaires minoritaires.

Si nos demandes n'étaient pas prises en compte, nous nous réserverions naturellement d'utiliser tous les moyens de droit pour défendre les intérêts de nos mandants.

En vous remerciant par avance des initiatives que vous pourrez prendre, en tant qu'administrateur non lié à l'Etat, afin de défendre les intérêts de l'Entreprise et des actionnaires personnes physiques qui ont fait le choix de soutenir son développement.

Nous vous prions d'agréer, Madame l'administratrice, l'expression de notre haute considération.

Pour l'ADAS

Jean Piere letters

Jean-Pierre LETTRON

Pour l'APAL

Hervé CHEFDEVILLE

Président de l'APAI

Pour EAS

Norbert TANGY

Pour Energie en actions

Bruno LANIER

Jacques PETER

/ Jacque Petes

ACTION FESSENHEIM des Actionnaires Minoritaires d'EDF constitué par le regroupement :

Des 3 associations d'actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF :

- Association de Défense des Actionnaires Salariés : <u>www.adas-ieg.fr</u>

- Edf Actionnariat Salarié : www.eas-asso.org

- Energie en actions : <u>www.energie-en-actions-edf.fr</u>

De l'Association pour le Patrimoine et l'Actionnariat Individuel : www.apai.fr

De Jacques Peter, actionnaire individuel, retraité (ex directeur financier de la SNCF)







